

19-08-2024 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 19 août 2024 à 19h30, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire
Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5
Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

121-2024

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté comme lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2024
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
 - a) Renouvellement TECQ 2024-2028
7. Invitations
 - a) Colloque de zone - ADMQ
8. Demandes diverses
 - a) MRC d'Antoine-Labelle
 - b) Municipalité de Saint-Gervais
9. Démission de Jessy Boulanger
10. Adjudication de l'emprunt numéro 248
11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 719 300\$ qui sera réalisé le 26 août 2024
12. Procuration pour la gestion de la carte de crédit
13. Appui à Telus pour l'implantation d'une tour de communication cellulaire sur le territoire de Saint-Cléophas
14. Bail pour l'implantation d'une tour de communication cellulaire Telus et autorisation de signature
15. Décompte final – Reconstruction de la route Melucq
PAVL – TFJ63943 et TECQ 2019-2023
DOSSIER MRC NUMÉRO:7.3-7090-19-31
16. Facture TMA – Rang 6 Est
17. Renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées
18. Contribution novembre 2024 à octobre 2025 - Croix-Rouge
19. Bilan Camping – Fête du 27 juillet 2024
20. Suivi - Représentants des dossiers
21. Consommation d'eau potable – X 2024
22. Prochaine réunion régulière du conseil – 9 septembre 2024
23. Questions de l'assemblée
24. Levée de la réunion

122-2024**Adoption du procès-verbal**

Proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 8 juillet 2024 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

123-2024**Adoption des comptes**

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

SALAIRE NET

Mois	Salaire net	DAS/CNESST	
Du 30 juin au 17 août (7 semaines)	28 408.35	Provincial:	10 777.67
		Fédéral:	4 531.26

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (CHÈQUES ET DÉPÔT DIRECT)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Régis Caron	Karaoké Camping (27 juillet)	10	---	350.00
SER de la vallée	Remb. mutation	420	---	408.00
Julien Sirois	Soirée Rock Camping (10 août)	111	---	600.00
Loisirs St-Cléophas	Remb. form. moniteur	4 272	---	250.00
Suzanne Santerre	Dollo (activités camping)	7195	---	74.45
Hydro-Québec	CPÉSTP	682902736710	303.57	1 843.07
	CPÉSTP 2 ^e compteur	673902794375	111.69	
	Station de pompage	686503095869	85.55	
	Système pompage	686503095868	291.26	
	Camping	687402698929	343.96	
	H.V.	686503095867	350.46	
	Champ d'épuration	676602775771	38.85	
	Garage	659503120826	106.92	
	Éclairage public	666702815994	210.81	
Anne Poirier	Hon. eau potable et eaux usées	1 ^{er} au 13 juillet	---	540,00
Épicerie R. Berger	Bière activité camping	4060803	---	593,09
Mun. Saint-Cléophas	Commandite camping	8, 22 et 29 juin	---	500.00
Mun. Saint-Cléophas	Commandite camping	27 juillet	---	150.00

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (VISA)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Visa	Intérêt	31/07/2024	56.20
RACJ	Permis réunion camping	271 031 (3 soirées)	178.50
Soins intensifs	MAJ trousse 1 ^{ers} soins	150724-1	214.19
Postes Canada	Médiaposte (Noël du campeur camping)	10 010 740	14.50
			22.50
Petro-Canada	Essence camion	268 885	128.00
Latulippe	GPS	529 367	770.28
Carquest	Matériels camion	612 660	29.49
Petro-Canada	Essence camion	274 178	66.00
Dollarama	Papeterie HV	2259	9.20
Gagnon	Matériels HV	2 226 975	22.97
Postes Canada	Médiapostes (vacances)	218780-11	42.15
Petro-Canada	Essence camion	285 391	84.04
Dollarama	Quincaillerie garage	589	6.61
Amazon	Cadenas eaux usées	9sff5sui	45.98
Dollarama	Entretien HV	7610	8.05
Petro-Canada	Essence camion	257 571	149.71

Maxi	Eau HV, garage et camping	105 116	14.95
Petro-Canada	Essence camion	263 009	90.01
Gagnon	Mat. réparer signalisation	378553	115.49
Amazon	Papeterie	5049	31.93

COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Amén. Lamontagne	Abat-poussière	52518	---	5 576.29
Buropro Citation	Copie au 25 juillet	2067768	---	407.08
D.P. pièces d'autos	Quincailleries garage	20614	---	21.16
FAD Marin	Loc. mach. rte Raymond	24052042	---	310.43
Épicerie Raymond Berger	Crème à café		5.69	27.35
	Crème à café		5.69	
	Protège carte	7376026	4.59	
	Crème à café	7381513	11.38	
		Bière camping	7383357	---
Res. Nat. et forêt	Mutation	202401 647806	---	12.00
William Gagné	Aider l'employeur der voirie	1	---	60.00
H2 Lab	Eaux usées	113710	308.48	508.31
	Eau potable	113713	199.83	
Matrec	Cueillette (juillet) Crédit	288705	(136.46)	4 169.00
	Cueillette (juillet)	290039	3 658.70	
	Cueillette suppl.	291353	646.76	
MRC Matapédia	Hon. infor. et licences	31 323	---	445.76
Pelletier Bioénergie	Chauffage (juin)	65	---	3 209.72
Sani-Manic	Vidange de fosses (5)	70 819	---	1 379.70
RPF Ltée	Hon. champ d'épuration	96 597	---	208.33
Telus	Cellulaires employés	25072024	---	87.20
Transports Rock Gagné	Inv. terre noire garage	527	1 329.34	23 336.09
	Loc. mac. rang 7	530	7 121.07	
	Loc. mac. rang 7	536	14 885.68	
Loisir et sport BSL	Adhésion 2024-2025	4 257	---	90.00
Marchés Tradition	Articles nett. (camping)	8320	---	24.53
BMR	Ponceau et asphalte froid	47 283	3 451.91	4 316.99
	Mat. div. HV	47 284	105.19	
	Ventilateur (camping et DG)	48 058	110.33	
	Mat camping	63 325	28.72	
	Air clim. camping.	63 949	620.84	
Yvan Perreault	Activité du 10 août	4656584	559.00	710.20
	Inv. activité camping	4656569	151.20	

124-2024

Colloque de zone 12

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Madame Katie St-Pierre, directrice générale, à assister au colloque de zone 12 du Bas-St-Laurent, qui se tiendra le 11 septembre prochain à Saint-Damase. La municipalité s'engage à payer les frais d'inscription de 60.00\$ ainsi que les frais de déplacement.

125-2024

Appui à la MRC d'Argenteuil quant à leur demande au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux MRC de générer des revenus en lien avec les services de télécommunication

Proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas appuie la MRC d'Argenteuil dans leur demande au gouvernement du Québec d'apporter dans les meilleurs délais possibles des modifications à la Loi sur les compétences municipales, de manière à accorder des pouvoirs d'intervention directe aux municipalités locales et aux MRC afin de leur permettre de déployer un réseau de télécommunication de manière plus élargie sans se limiter à « des fins communautaires », et ainsi générer des revenus en lien avec ces services de télécommunication, notamment par l'exploitation de réseaux de fibres optiques afin d'offrir les services d'Internet haute vitesse.

126-2024**Appui à la Municipalité de Saint-Germain quant à leur demande de reconsidération du dossier des Règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas appuie la Municipalité de Saint-Germain quant à leur demande au gouvernement du Québec et au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir en profondeur le dossier des Règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soit; d'abolir l'obligation d'avoir un PIIA, ou d'alléger son application pour le citoyen, lors de travaux de rénovation ou lors de nouvelles constructions et également d'alléger le processus lourd et irrationnel d'une demande de permis ou de certificat autant pour la Municipalité que pour le citoyen, au bénéfice de toutes les populations du Québec, que ce soit en coûts ou en temps, et de pouvoir l'appliquer seulement pour les vraies zones patrimoniales des municipalités et non celles indiquées au Schéma des MRC.

127-2024**Démission de Mme Jessy Boulanger**

Proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Cléophas qu'à la suite du message que madame Jessy Boulanger a envoyé à la directrice générale le matin du 19 août 2024 par Messenger, est déposé en cette réunion et confirme sa démission.

128-2024**Adjudication de l'emprunt numéro 248 - Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture:	19 août 2024	Nombre de soumissions:	3
Heure d'ouverture:	10 h	Échéance moyenne:	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture:	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission:	26 août 2024
Montant:	719 300 \$		

Attendu que la Municipalité de la paroisse de Saint-Cléophas a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 26 août 2024, au montant de 719 300 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD VALLEE DE LA MATAPEDIA

51 800 \$	4,11000 %	2025
54 000 \$	4,11000 %	2026
56 700 \$	4,11000 %	2027
59 400 \$	4,11000 %	2028
497 400 \$	4,11000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,11000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

51 800 \$	4,12000 %	2025
54 000 \$	4,12000 %	2026
56 700 \$	4,12000 %	2027
59 400 \$	4,12000 %	2028
497 400 \$	4,12000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,12000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

51 800 \$	4,05000 %	2025
54 000 \$	3,75000 %	2026
56 700 \$	3,80000 %	2027
59 400 \$	3,85000 %	2028
497 400 \$	3,90000 %	2029

Prix : 98,77100

Coût réel : 4,20898 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD VALLEE DE LA MATAPEDIA est la plus avantageuse;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Cléophas:

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que la Municipalité de la paroisse de Saint-Cléophas accepte l'offre qui lui est faite de CD VALLEE DE LA MATAPEDIA pour son emprunt par billets en date du 26 août 2024 au montant de 719 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 248. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

129-2024

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 719 300 \$ qui sera réalisé le 26 août 2024

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Cléophas souhaite emprunter par billets pour un montant total de 719 300 \$ qui sera réalisé le 26 août 2024, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
248	531 716 \$
248	187 584 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 248, la Municipalité de la paroisse de Saint-Cléophas souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Cléophas:

- Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit:
 1. les billets seront datés du 26 août 2024;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	51 800 \$	
2026.	54 000 \$	
2027.	56 700 \$	
2028.	59 400 \$	
2029.	62 100 \$	(à payer en 2029)
2029.	435 300 \$	(à renouveler)

- Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 248 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 août 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

130-2024

Procuration pour la gestion de la carte de crédit

Demande de gestion du compte de carte de crédit Desjardins

Proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Cléophas:

1. Que la personne morale délègue à la personne identifiée ci-après à le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. Que la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. Que la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom de la déléguée (personne autorisée à gérer le compte):

Titre ou poste	Nom	Date de naissance
Secrétaire-trésorière adjointe	Julie Bérubé	24-03-1980

6. Que la personne mentionnée ci-haut soit autorisée à gérer le total de la limite de crédit pour ladite carte portant le numéro 4530 9212 0284 4005, soit; 10 000\$;
7. Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;
8. Que le conseil municipal mandate et autorise madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires afin que personne mentionnée ci-haut soit autorisée à la gestion du compte de carte de crédit Desjardins.

131-2024

Appui TELUS Communications inc. concernant l'implantation d'une tour de type monopole

Proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas:

1. Appui TELUS Communication inc. afin que celle-ci puisse implanter une tour de type monopole d'une hauteur de 30 mètres sur le territoire de Saint-Cléophas;
2. Autorise l'implantation de ladite tour sur le lot 5 381 086 à condition qu'elle respecte les *Lois et Règlements municipaux, provinciaux et fédéraux*;
3. Demande à TELUS Communications inc. de faire les vérifications auprès de l'inspecteur municipal pour la conformité de l'implantation;
4. Mandate et autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et/ou madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires au dossier.

132-2024

Bail pour l'implantation d'une tour de communication cellulaire

Proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte le bail entre la Municipalité de Saint-Cléophas et TELUS Communications inc. aux conditions suivantes:

1. Que Telus Communications inc. s'assure de la conformité de l'emplacement;
2. Que la Municipalité de Saint-Cléophas soit ajoutée à titre d'assuré additionnel dans la police d'assurance responsabilité civile commerciale;
3. Que monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et/ou madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires au dossier.

133-2024

Retenue temporaire – Décompte final

Reconstruction de la route Melucq

PAVL – TFJ63943 et TECQ 2019-2023 - DOSSIER MRC NUMÉRO: 7,3-9070-19-31

Considérant que la réception définitive comprenant le montant de la retenue temporaire concernant la reconstruction de la route Melucq s'élève à 22 619.03\$ taxes comprises;

Considérant que les travaux liés à l'ensemencement hydraulique n'ont pas été faits;

Par conséquent, il est proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que le paiement de 22 535.10\$ soit remis à Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc. Le conseil autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et/ou madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires au décompte final.

134-2024

Facture TMA – Rang 6 Est

Considérant que le conseil municipal a reçu une demande de Gestion Charles-Éric Gauthier, propriétaire du lot 4 347 609, pour stabiliser une portion du rang 6 Est afin que des camions de béton puissent circuler jusqu'à son lot;

Considérant que la directrice générale a rencontré M. Gauthier le 13 février dernier pour avoir des explications supplémentaires de ladite demande et déterminer d'un rendez-vous sur le terrain au printemps pour évaluer la possibilité des travaux;

Considérant que lors de ladite rencontre de février monsieur Gauthier informe madame St-Pierre que le délai prévu pour l'arrivée des camions de béton est en août 2024; lors de cette même rencontre, celui-ci s'engage à participer financièrement ou avec sa machinerie pour aider la Municipalité;

Considérant qu'entre temps, M. Serge Bélanger, employé municipal, reçoit l'information d'un employé de TMA, que les camions commenceront à circuler dans le rang 6 Est pour lesdits le 15 mai et que le chemin n'étant pas carrossable, il devra prévoir quelques voyages de gravier;

Considérant que suite à ces informations, M. Bélanger s'est entretenu avec M. Gauthier le 14 mai; celui-ci prend connaissance des besoins de M. Gauthier et évalue les travaux à faire pour rendre le chemin sécuritaire et praticable étant donné que les travaux débutent le lendemain;

Considérant que M. Bélanger fait un rapport verbal à Mme St-Pierre et ils conviennent que vu les besoins immédiats, la Municipalité mettra 5 à 6 voyages de gravier pour commencer et que dans les semaines à venir ils feraient une autre évaluation pour déterminer les travaux possibles selon le budget;

Considérant que le 9 juin dernier, M. Gauthier a fait parvenir un courriel expliquant que des travaux majeurs ont été exécutés sur ledit chemin étant donné que des camions se sont brisés, car ils sont restés pris; ledit courriel inclut aussi une facture de TMA, adressée à la Municipalité, totalisant un montant de 18 227.41\$ plus les taxes applicables;

Considérant que suite à ce courriel, Mme St-Pierre discute avec M. Bélanger pour savoir si celui-ci avait autorisé les travaux; M. Bélanger confirme que non;

Considérant que Mme St-Pierre communique avec M. Ély Marcoux (TMA) et rencontre M. Gauthier pour leur demander des explications; savoir qui avait autorisé les travaux et leur expliquer que la situation était inacceptable; que cette facture n'aurait jamais dû être faite sans l'autorisation de la Municipalité;

Considérant qu'après discussion avec M. Gauthier concernant la facture, celui-ci s'engage à prendre en charge le gravier MG112 (3 199.50\$ plus les taxes applicables) ce qui totalise maintenant ladite facture à 15 027.91\$ plus les taxes applicables;

Considérant que Mme St-Pierre leur explique qu'elle va déposer le dossier à la prochaine réunion et qu'elle fera son possible, mais vu la situation, elle ne pouvait pas garantir que les membres du conseil municipal seraient d'accord pour payer celle-ci;

Par conséquent, il est proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité qu'après analyse du dossier, le conseil municipal

1. accepte de payer un montant de 8 000.00\$ plus les taxes applicables pour les travaux exécutés dans le rang 6 Est;
2. demande à TMA inc de modifier la facture en conséquence afin que la Municipalité puisse faire le paiement.

135-2024

Renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrés

Proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge canadienne dont l'entrée en vigueur est le 29 novembre 2024. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et/ou madame Katie St-Pierre, directrice générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

136-2024

Contribution novembre 2024 à octobre 2025 – Croix-Rouge

Proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité que suite au renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge, le conseil municipal participe à la contribution annuelle couvrant la période de novembre 2024 à octobre 2025 au montant de 225.00\$.

137-2024

Bilan du Camping – Fête du 27 juillet 2024

Considérant que le camping a généré les revenus et les dépenses mentionnés ci-bas lors de la fête du 27 juillet dernier:

Revenus:	2 029.55
Commandites:	<u>424.67</u>
<i>Total:</i>	2 454.22
Dépenses:	1 327.85
Inventaires restants:	- <u>0.00</u>
<i>Total:</i>	1 327.85
Profit:	1 126.37

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte ledit bilan.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

- Les conseillères et les conseillers ayant des suivis de leurs dossiers respectifs interviennent. Aucune résolution n'est nécessaire.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – XX 2024
XX litres/jour/résidence en moyenne
XX m³/jour/résidence en moyenne

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal
9 septembre 2024 à 19h30.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

- Toutes les personnes présentent à la réunion voulant poser des questions, ont eu droit à la parole. Le maire, la directrice générale et/ou les membres du conseil ont répondu, du mieux de leur connaissance, à toutes les questions. Aucune résolution n'est nécessaire.

138-2024

Levée de la séance

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures trente minutes (20h30).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et gref.-trés.

